

### 1. Identification

Ü= XYb h ] X Y W U X Y ] h ·  
ÜB c a Xid f c Xi F ] h @ 5 GH = 7 | . , . ! . DF 9 A = I A · @ = 5 BH · 5 @ = D < 5 H = E I 9  
Ü7 c X Y · · d f c X i ] h . ·  
ÜF Y b g Y ] [ W X b W h g U b h b X g g Y i W X c b b Y g W i f ] h f  
ÜD f c Xi Wh Yi f # Z c i f b ] g g Y i f .  
; c F i V V Y f · 7 c U h ] b [ g  
- S & ' f i Y · 6 Y f [ U f  
@ U j U ` ž · E 7 · < + @ · ) 5 %  
7 U b U X U  
G Y f j W W X Y g Y b g Y ] [ B Y a U b h X Z ] W h Y b U ` f h ] e i Y  
ÜB i a f X f U X d i Y f [ Y b W Y .  
B I A v F S Q H v @ v D < 9 B 7 9 S f i F ; 9 B 7 9 .  
I G ž 7 U b U X ! U . ( S & ( ! - ' S S

### 2. Identification des dangers

Ü7 ` U g g ] Z ] W U h ] c b · X Y · ` U ` g i V g h U b W Y · c i · X i · a f ` U b [ Y  
H c l ] W ] h f ` U ] [ i † · ! · d U f · ] b \ < U ` U h B c W ] Z · W U h f ] b f U Y U h ] c b "  
= f f ] h U h ] c b · W i h U b f Y · ! · W U h f [ % ) f D Y c & c e i Y · i b Y · ] f f ] h U h ] c b · W  
= f f ] h U h ] c b · c W i ` U ] f Y · ! · W U h f % - c D f Y j & 5 i Y · i b Y · g f j , f Y · ] f f ] h  
G Y b g ] V ] ` ] g U b h · f Y g d ] f U h c ] < ' Y · ( ! D W U h f [ d f f c ] Y · e % Y f · X Y g · g m a d h ·  
X f i U g h \ a Y · c i · X Y g · X ] Z Z ] W i ` h f  
] b \ U ` U h ] c b "  
G Y b g ] V ] ` ] g U b h · W i h U b f · ! · W U h f + D Y ] M · ž f c j c e i Y f · i b Y · U ` ` Y f [ ]  
H c l ] W ] h f ` d c i f · W Y f h U ] b g · c f [ ' U b D ž i W ] Y f Y ž h Y f Y l ž g g j h ] ž g · f W  
W U h f [ c f ] Y · '

Üv ` f a Y b h g · X f i f h ] e i Y h U [ Y  
Üv ` f a Y b h g · X f i f @ Y e d f Y h X i [ ] Y h · G Y g h · W U g g ] Z ] f · Y h · f h ] e i Y h f · g Y ` c b  
ÜD ] W h c [ f U a a Y g · X Y · X U b [ Y f



ÜA Y b h ] c b · X f i U ž U b f [ h ] f g g Y a Y b h  
Ü7 c a d c g U b h g · X U b [ Y f Y i l · X f h Y f a ] b U b h g · d c i f · ` f i f h ] e i Y h U [ Y .  
X ] ] g c W m U b U h Y · X Y · ( ž ( f i ! X ] W m W ` c \ Y l m ` a f h \ U b Y X ] m ` Y  
] g c W m U b U h Y · X Y · ' ! ] g c W m U b U h c a f h \ m ` ! ' ž ) ž ) ! h f ] a f h \ m ` W m W ` c  
ÜA Y b h ] c b g · X Y · X U b [ Y f  
< ' ' & B c W ] Z · d U f · ] b \ U ` U h ] c b "  
< ' % ) D f c j c e i Y · i b Y · ] f f ] h U h ] c b · W i h U b f Y "  
< ' %- D f c j c e i Y · i b Y · g f j , f Y · ] f f ] h U h ] c b · X Y g · m Y i l "  
< ' ' ( D Y i h ` d f c j c e i Y f · X Y g · g m a d h ` a Y g · U ` ` Y f [ ] e i Y g · c i · X f i U g h  
< ' %+ D Y i h ` d f c j c e i Y f · i b Y · U ` ` Y f [ ] Y · W i h U b f Y "  
< ' ' ) D Y i h ` ] f f ] h Y f · ` Y g · j c ] Y g · f Y g d ] f U h c ] f Y g "  
Ü7 c b g Y ] ` g · X Y · d f i X Y b W Y  
H Y b ] f · ` c f g · X Y · ` U ` d c f h f Y · X Y g · Y b Z U b h g "  
D % \$ % 9 b · W U g · X Y · W c b g i ` h U h ] c b · X f i b · a f X Y W ] b ž · [ U f X Y f · {  
D % \$ & H Y b ] f · ` c f g · X Y · d c f h f Y · X Y g · Y b Z U b h g "  
D % \$ ' @ ] f Y · ` f i f h ] e i Y h h Y · U j U b h · i h ] ` ] g U h ] c b "

# Fiche de données de sécurité

## selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 02/23/2021

Révision: 02/23/2021

**Nom du produit: URALASTIC™ 88 - PREMIUM LIANT ALIPHATIQUE**

(suite de la page 1)

- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264 Se laver soigneusement après manipulation.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Système de classification:**
- **NFPA données (gamme 0-4)**



Santé = 3  
Inflammabilité = 1  
Réactivité = 0

- **HMIS données (gamme 0-4)**



Santé = \*3  
Inflammabilité = 1  
Réactivité = 0

### 3. Composition/Information sur les ingrédients

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

5124-30-1	diisocyanate de 4,4'-dicyclohexylméthanediylo	10-30%p/p *
4098-71-9	isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle	1-5%p/p *
1330-20-7	xylène	0,1-1%p/p *

\* Les plages de concentrations réelles sont conservées en tant que secret commercial.

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

CA/FR

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 02/23/2021

Révision: 02/23/2021

**Nom du produit: URALASTIC™ 88 - PREMIUM LIANT ALIPHATIQUE**

(suite de la page 2)

### 4. Premiers soins

- **Description des premiers secours**

- **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **Indications destinées au médecin:**

- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Non disponibles.

- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Non disponibles.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Non disponibles.

- **Conseils aux pompiers** Non disponible

- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.

- **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

- **Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### 7. Manutention et Stockage

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

(suite page 4)

CA/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 02/23/2021

Révision: 02/23/2021

**Nom du produit: URALASTIC™ 88 - PREMIUM LIANT ALIPHATIQUE**

(suite de la page 3)

- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Non disponibles.

### 8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Pas d'information disponible.
- **Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

#### 5124-30-1 diisocyanate de 4,4'-dicyclohexylméthanediyle

EL TWA: 0,005 ppm  
Ceiling: 0,01 ppm  
S(R)

EV TWA: 0,005 ppm  
Ceiling: 0,02 ppm

#### 4098-71-9 isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle

EL TWA: 0,005 ppm  
Ceiling: 0,01 ppm  
S(R)

EV TWA: 0,005 ppm  
Ceiling: 0,02 ppm

#### 1330-20-7 xylène

EL STEL: 150 ppm  
TWA: 100 ppm

EV STEL: 650 mg/m<sup>3</sup>, 150 ppm  
TWA: 435 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

Utiliser des lunettes de protection anti-éclaboussure, des gants résistant aux solvants. Des vêtements à manches longues idéalement en coton. Un masque à cartouche.

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Au cours du mélange, de la manipulation et de l'application: La probabilité de surexposition dans les applications de revêtements contenant des polyisocyanates, non traitées par pulvérisation ni par chauffage, est réduite en raison de la faible volatilité et de la pression de vapeur de ces matériaux. Par conséquent, l'application de revêtements en polyuréthane à la truelle, à la brosse à peindre, au rouleau ou à la raclette réduit le risque de surexposition par inhalation aux vapeurs de diisocyanate en suspension dans l'air. Cependant, des mesures appropriées doivent être mises en place pour empêcher le contact peau / yeux lors de ces applications.

Lorsque les concentrations atmosphériques ne sont pas connus (ou au-dessus du TLV), un appareil respiratoire à adduction d'air est nécessaire. Reportez-vous à la norme OSHA Protection respiratoire (29 CFR 1910.134)

.Lorsqu'il y a un courant d'air, le respirateur purificateur d'air (type de cartouche) n'est pas la meilleure des protections, mais il peut être utilisé, si vous remplacez régulièrement les cartouches. Remplacer les cartouches après 8h max ou moins en raison de leurs faibles propriétés d'alerte. Lorsque dans un espace confiné porter MSHA / NIOSH un appareil respiratoire isolant ou un équipement de protection équivalent et complet. Ref.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 02/23/2021

Révision: 02/23/2021

**Nom du produit: URALASTIC™ 88 - PREMIUM LIANT ALIPHATIQUE**

(suite de la page 4)

(SSPC-TU 8)

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs**

## 9. Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

· **Forme:** Liquide

· **Couleur:** Transparent

· **Odeur:** Légère

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

· **valeur du pH:** Non déterminé.

· **Changement d'état**

· **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.

· **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** 251 °C

· **Point d'éclair** 132 °C

· **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

· **Température de décomposition:** Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion:**

· **Inférieure:** Non déterminé.

· **Supérieure:** Non déterminé.

· **Pression de vapeur:** Non déterminé.

(suite page 6)

CA/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 02/23/2021

Révision: 02/23/2021

**Nom du produit: URALASTIC™ 88 - PREMIUM LIANT ALIPHATIQUE**

(suite de la page 5)

· <b>Densité à 20 °C:</b>	1,03 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Densité relative</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
· <b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé.
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
· <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
· <b>Viscosité:</b>	
· <b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
· <b>Cinématique:</b>	Non déterminé.
· <b>Autres informations</b>	Non disponibles.

### 10. Stabilité et Réactivité

- **Réactivité** Non disponibles.
- **Stabilité chimique** Le produit est stable à température ambiante.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Non disponibles.
- **Matières incompatibles:** Non disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### 11. Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Sensibilisation possible par inhalation.  
Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**  
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:  
Nocif  
Irritant

- **Catégories cancérogènes**

- **IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

1330-20-7	xylène	3
-----------	--------	---

- **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

### 12. Données écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Non disponibles.

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 02/23/2021

Révision: 02/23/2021

**Nom du produit: URALASTIC™ 88 - PREMIUM LIANT ALIPHATIQUE**

(suite de la page 6)

- **Persistance et dégradabilité** Non disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Non disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Non disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
*Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant*  
*Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.*
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Non disponibles.

### 13. Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### 14. Information relatives au transport

· <b>Numéro ONU</b>	
· <b>DOT/TMD, ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
· <b>DOT/TMD, ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	
· <b>ADR, ADN</b>	
· <b>Classe</b>	néant
· <b>Groupe d'emballage</b>	
· <b>DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>Dangers pour l'environnement:</b>	Non applicable.
· <b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
· <b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	néant

### 15. Informations sur la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)**

Tous les composants ont la valeur ACTIVE.

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 02/23/2021

Révision: 02/23/2021

**Nom du produit: URALASTIC™ 88 - PREMIUM LIANT ALIPHATIQUE**

(suite de la page 7)

· **Liste canadienne des substances**

· **Liste des substances domestiques (DSL) du Canada**

Tous les composants sont compris.

· **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)**

5124-30-1 diisocyanate de 4,4'-dicyclohexylméthanediyyle

4098-71-9 isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle

· **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Informations de danger relatives au produit:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

· **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

· **Pictogrammes de danger**



· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

diisocyanate de 4,4'-dicyclohexylméthanediyyle

isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle

· **Mentions de danger**

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

(suite page 9)

# Fiche de données de sécurité

## selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 02/23/2021

Révision: 02/23/2021

**Nom du produit: URALASTIC™ 88 - PREMIUM LIANT ALIPHATIQUE**

(suite de la page 8)

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P405 Garder sous clef.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### 16. Autres information

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique:** Département de sécurité des produits.
- **Contact:** HS REG.DÉPART.REG.SS
- **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** 02/23/2021 / -
- **Acronymes et abréviations:**
  - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
  - DOT: US Department of Transportation
  - IATA: International Air Transport Association
  - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
  - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
  - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
  - NFPA: National Fire Protection Association (USA)
  - HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)
  - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
  - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

CA/FR